

Souscription « Napoléon 2026 » : Histoire et Culture pour les jeunes de 10 à 30 ans

Une opération de la Fondation Napoléon
Tableau de bord au 30 juin 2024

NAPOLÉON2026

Le projet

Le bicentenaire de 2021 a été une réussite. Malgré ce succès, nous avons constaté que le public jeune (10-30 ans) s'est senti moins concerné à la fois par la commémoration et l'histoire de la période napoléonienne pourtant essentielle dans la construction de la France contemporaine.

C'est pourquoi nous avons préparé **un programme ambitieux** pour lui faire mieux connaître la période napoléonienne, Premier et Second Empires, et lui fournir des supports historiques et culturels. **C'est le projet « Napoléon 2026 », en faveur des scolaires, des étudiants et du grand public « jeune ».**

Le coût est estimé à environ **300 000 euros sur quatre ans.**

La souscription est ouverte du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2024, pour financer l'intégralité du projet.

AVIS IMPORTANT

Les chiffres de ce tableau de bord sont donnés à titre d'information. Ils ne seront définitifs qu'une fois validés par les commissaires aux comptes et le Conseil d'administration de la Fondation Napoléon.

Toute personne peut obtenir de plus amples informations en s'adressant par courriel à lentz@napoleon.org

Montant des dons reçus

Au 30 juin 2024, **543 dons ont été enregistrés pour un montant total de 174 280 €.**

Opérations réalisées

- **13 projets locaux dédiés à des jeunes**, pour un montant de 15 840 € ;
- Participation au financement d'une Chaire d'études stratégiques, en partenariat avec l'ICES, pour un montant de 2 000 € ;
- **5 bourses Masters** pour un montant de 15 000 € ;
- **1^{ère} phase de nettoyage de la sépulture d'Antoine-François Fourcroy**, avec l'aide de la Ville de Paris ;
- Prise en charge du **déplacement de 70 jeunes au colloque « Autour du Mémorial Sainte-Hélène »**, pour un montant de 1 590 € ;
- **6 podcasts** spécialement conçus pour les révisions du Bac, pour 3 500 €.

Dépenses et engagements, budgets prévus

Des frais généraux (impression des documents d'appel de dons, affranchissement, divers) qui ne dépasseront pas 4 % des sommes obtenues.